

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 10 JANVIER 2012 à 19 h.

PRESENTS : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, Melle CLAIRET, M. THOMAS, Mme LE BRAS, M. ALUSSE, Mme LE BRIS et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

PROCURATION : M. LAPIERRE à M. LE BIHAN.

ABSENT : --

Convocation du 03 janvier 2012. La séance a été publique. Secrétaire de séance : M. FORTEAU

Le compte rendu de la séance antérieure a été adressé à chacun.

* J'ai une observation à formuler sur le compte rendu du précédent conseil : Page 3, au 5) assainissement des eaux usées : il faut lire « un 2^e silo a été installé » et non « un 2^e silo devra être installé ».

* Il n'y a pas d'autre observation à formuler par les élus sur ce compte rendu, il est procédé à la signature du registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR :

1) DEMANDE DE SUBVENTION F.D.P. 2011 : (Fonds Départemental de Péréquation) pour les travaux et acquisitions réalisés sur l'exercice 2011 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les acquisitions et les travaux réalisés en section d'investissement au cours de l'exercice 2011 :

A) Budget Commune :

* Fourniture d'un site cinéraire (columbarium 8 cases, stèle, lutrin) O.G.F. Evreux,	HT 10.550.00 €
* Acquisition extincteurs pour nouvelle mairie, ATS extincteur 44 St-Herblain,	HT 531.72 €
* « décoration Noël extérieures, DECOLUM 55-Tronville en Barrois	HT 2.305.55 €
* Pose de 2 vases expansion vestiaires sportifs, NPCC BEAUREPAIRE, Vernouillet	HT 1.127.59 €
* Comptages véhicules par radars, rues d'Anet et Centre O@SIS Charenton le Pont	HT 550.00 €
* Mairie : Installation alarme au vol, TECHNI OUEST Saussay,	HT 3.528.00 €
* Fourniture logiciels informatique, SEGILOG,	HT 1.818.00 €
* Aménagement jardinière extérieure Mairie à l'accueil, BROQUET Marcilly /Eure	HT 1.211.00 €
* Acquisition fauteuil Team, poste n° 2, ANL BUREAU Elancourt	HT 307.00 €
* Fourniture et pose 3frises, 2 rideaux, 4 branches LEBRUN-MARIE St André de l'E.	HT 3.281.20 €
* Création arrêt car, Ferme de l'Ile, VIA ROUTE 28-Le Coudray	HT 2.062.00 €
* Lever topographique rue d'Anet, Cabinet FORTEAU Anet	HT 1.915.70 €
* Etagères pour cantine, CAMIF Collectivités,	HT 202.49 €
* Extension éclairage public rue de Sorel, LEBRUN MARIE St André de l'Eure	HT 9.863.00 €
* Fourniture et pose boîtiers Noël, « «	HT 110.50 €
* Onduleur pour mairie, poste 1, PROMOSOFT	HT 80.00 €
* Vitrines d'affichage pour mairie, SEDI Uzès	HT 1.966.95 €
* Acquisition remorque et ridelles, LE GOFF SA Mousseaux Neuville	HT 3.094.00 €
* Pavillons Europe, France et drapeaux, SEDI Uzès	HT 235.80 €
	HT 44.740.50 x 45 % = 20.133.23

B) Budget annexe EAU POTABLE :

* Travaux sur le réseau incendie (Install. 2 bouches d'incendie) Entrep GAUDON HT 4.364.80 x 45 % = 1.964.16

C) Complément du FDAIC :

* Cour de récréation en enrobé, STAR I.D.F. Saussay FDAIC reçu 30 % HT 5.471.07 x 15 % = 820.66

* Revêtement rue du Ranch, STAR I.D.F. Saussay FDAIC reçu 26.988 x 25 % = 6.747€
HT 26.988.00 x 20 % = 5.397.60
€ 28.315.65

FINANCEMENT :

Les travaux et acquisitions faisant l'objet des chapitres A et B n'ont bénéficié d'aucune subvention.

La subvention sollicitée ce jour pour les travaux faisant l'objet du chapitre C vient en complément d'une subvention obtenue au titre du FDAIC.

Les factures visées par Monsieur le Receveur Municipal d'Anet seront adressées à Monsieur le Président du Conseil Général, pour justification des dépenses d'investissement 2011.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : DEMANDE DE SUBVENTION au Conseil Général au titre de

la PROTECTION DE L'EAU 2012 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite une subvention pour les travaux et acquisitions d'assainissement des eaux usées suivants :

- fourniture et pose d'un compresseur Ur MCD 250 au P. R. n° 1, Lyonnaise des Eaux	1.805.05 € HT
- fourniture coffret et pompe au 30 rue du Centre, Lyonnaise des Eaux	1.783.33 € HT
- fourniture trappes de visite inox au P. R. 1, Lyonnaise des Eaux	2.275.80 € HT
- fourniture et pose de regard rue du Parc, Lyonnaise des Eaux	1.364.67 € HT
- Maîtrise d'œuvre pour la 3 ^e tranche d'assainissement, CETIG Conseil, n° 1	6.350.00 € HT
- « « « « 2	7.055.00 € HT
- « « « « 3	1.660.00 € HT
- « « « « 4	1.037.50 € HT
- « « « « 5	747.00 € HT
- « « « « 6	<u>1.120.50 € HT</u>
En pièces annexes, factures visées par Monsieur le Receveur Municipal.	25.198.85 € HT

2) POINT SUR LES TRAVAUX :

a) ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : Deux entreprises sur la 3^e tranche :

L'entreprise SNER pour la rue des Has (travaux en cours) et début de la rue du Pont St Jean.

L'entreprise SOGEA pour les autres rues de la 3^e tranche. Début des travaux L. 16.1.2012.

Le propriétaire d'une parcelle sur laquelle doit passer une canalisation d'eaux usées refuse la servitude de passage, mais propose, en vue de libérer un passage autour du lavoir, de céder une parcelle qui serait d'environ 300 m². A étudier lors d'une rencontre avec le propriétaire et voir ce qu'il souhaite financièrement. Une division sera à faire et un acte notarial devra être rédigé lors de l'intégration dans le domaine communal. Demander une estimation de la parcelle à la SAFER.

Un aménagement pourra être réalisé au titre de la voie verte faisant jonction avec la passerelle d'Ezy-sur-Eure (exemple : chemin communal reliant l'Impasse du lavoir au stade avec possibilité d'aménagement de l'espace de l'ancien lavoir).

b) VOIRIES : DEMANDE DE SUBVENTION F.D.A.I.C. 2012, Conseil Général : CD n° 21.3 :

Aménagement de sécurité aux abords du groupe scolaire et de la mairie, « zone 30 »

Aménagement de sécurité rue du Centre, écoulement eaux pluviales, réfection des trottoirs

Le Maire explique au Conseil que les travaux d'assainissement des eaux usées et d'enfouissement des réseaux aériens sont terminés et qu'il y a lieu d'améliorer la circulation des piétons dans la rue principale de Saussay : rue du Centre et son prolongement la rue d'Anet en procédant à la réfection des trottoirs et à la création d'aménagement de sécurité afin de réduire la vitesse des véhicules.

De plus, il y a lieu de procéder à la sécurisation de la sortie des écoles et des équipements sportifs utilisés en grande partie par les enfants.

3^e point : Les travaux d'extension de la mairie étant terminés, le Conseil municipal souhaite améliorer le stationnement ainsi que l'accès aux personnes à mobilité réduite aux services administratifs, à la bibliothèque et à la salle d'élections.

De ce fait une étude globale a été faite et le bureau d'étude LUSITANO a fait plusieurs propositions et fourni des plans qui sont étudiés ce jour. Les travaux proposés concernent des aménagements divers de la voirie RD 21.3 depuis le n° 48 rue d'Anet (à proximité du central téléphonique) jusqu'au 12 bis rue du Centre (salle communale).

Le Conseil municipal, compte tenu de la nécessité de ces travaux mais surtout afin de procéder à la sécurisation de l'accès aux écoles et à la réduction de la vitesse, émet un avis favorable au projet.

La voirie étant départementale, il est précisé que le Conseil Général, informé de cette intention de travaux, sera destinataire d'un exemplaire de cette délibération afin de mise en place de la réfection de la voirie, de l'étude des différents équipements de sécurité et du suivi général du dossier.

Le montant total estimatif des travaux s'élève à la somme de	797.846.00 € HT
Forfait provisoire de rémunération du bureau d'étude LUSITANO 5.59 %	<u>44.599.59 € HT</u>
	842.445.59 € HT

Le Conseil municipal, conscient du montant de cette dépense mais aussi de la nécessité de réaliser ces

travaux, délibère et décide que ceux-ci seront financés sur plusieurs exercices comptables avec commencement d'une première tranche en 2012.

FINANCEMENT : Estimation financière des travaux sur l'exercice 2012 (1^e tranche) :

- tranche ferme : aménagement depuis la rue des Has incluant le rond point devant la mairie, la création de la zone 30, la pose de bordures de trottoirs et l'écoulement des eaux pluviales :	125.590.00 € HT
- tranche conditionnelle : déplacement de la clôture de la mairie avec création d'un portail automatique et de places de stationnement avec une place handicapé :	124.728.00 € HT
- Honoraires bureau d'étude LUSITANO : 250.318 € x 5.59 € =	13.992.78 € HT
	264.310.78 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention du Conseil général au titre :

1) - du FDAIC 2012 (Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes)	plafond	115.000 x 40 %	=	46.000 €
2) - opération de sécurisation des abords des écoles,	«	25.000 x 50 %	=	12.500 €
3) - accessibilité des bâtiments existants aux personnes à mobilité réduite et handicapés	«	15.000 x 40 %	=	6.000 €

Le solde de cette opération sera financé par de l'autofinancement et emprunt (en fonction du Budget 2012) = 199.810 €
264.310 € HT

Ci-joint, deux exemplaires des devis et des plans de situation.

Début de travaux : Le Maire certifie que les travaux ne seront commencés qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention ; ils débiteront courant avril 2012.

3) PERSONNEL COMMUNAL : MEDECINE DU TRAVAIL : Renouvellement de la convention avec M.S.A. :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler à compter du 01 janvier 2012 la convention à intervenir avec la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) concernant la médecine de prévention en faveur des agents territoriaux. Le Maire est autorisé à signer cette convention qui est renouvelée pour 3 ans.

PERSONNEL COMMUNAL : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES STAGIAIRES :

Le Maire rappelle la délibération du Conseil en date du 29.11.2011 concernant le vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Il donne lecture du courrier reçu du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) informant les maires qu'en raison du manque de recettes, les frais de déplacement ne seraient plus pris en charge par leur organisme mais, qu'en vertu de l'article 16 du décret n° 2001.654 du 19.07.2001 relatif aux frais de déplacement des agents territoriaux, tout frais de déplacement dans l'intérêt du service et ordonné par l'autorité territoriale est à la charge de l'employeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge les frais de déplacement des agents territoriaux dans le cadre des stages de formation. Les crédits seront ouverts au budget primitif 2012.

4) PLAN LOCAL D'URBANISME :

L'enquête publique se déroulera du 17.01.2012 au 17.02.2012. Le Commissaire enquêteur recevra le public les mardis 17.01.2012 de 16 h à 19 h, samedi 28.01.2012 de 8 h 30 à 11 h 30, vendredi 17.02.2012 de 8 h 30 à 11 h 30.

La publicité réglementaire a été faite :

- L'avis a été affiché aux panneaux d'affichage.
- Un « flash info » a été distribué à la population l'invitant à rencontrer le commissaire enquêteur.
- Une parution dans 2 journaux locaux a été réalisée et il y aura une 2^e publication prochainement.
- Avis affiché sur le site internet de la mairie.
- Information lors de la cérémonie des vœux du maire le 06 janvier 2011.

5) Prochaine réunion du Conseil : mardi 21.02.2012.

6) QUESTIONS DIVERSES :

- Remerciements pour subventions versées : Jeunes sapeurs pompiers.
- Lors du Conseil du 29.11.201, il a été demandé que la sente Impasse du Vivier soit barrée. Attention : il s'agit d'une voie privée et non d'une voie communale. La mairie n'a pas à intervenir.
- M. MAZUBERT rue des Montagnettes (impasse de la Grange) : demande que la sente reliant la rue du Centre à la rue des Sablons soit barrée à cause du passage des quads et motos.
Vote : Il est décidé de la pose d'un poteau bois à chaque extrémité de la sente. En faire l'acquisition.
- remplacement d'un agent pour maternité : remplacement pour indisponibilité d'un agent. Une personne a été trouvée pour assurer la pré-étude des dossiers d'urbanisme.

- Recensement de la population par l'INSEE : 1.074 habitants au 01.01.2012
- Nombre d'électeurs : 818 + 2 sur liste européenne

7) TOUR DE TABLE :

- Z.A. : problème récurrent d'une entreprise qui stocke, à ciel ouvert, toutes sortes de déchets, pneus de camions, bouteilles de gaz, super 5 turbo, mini pelle de terrassement, citernes gazoil, armoires métalliques, trafic important de gros véhicules, brûlage, concassage (alors que cette activité n'a pas été déclarée en Préfecture). Un courrier recommandé AR va encore être adressé à l'entreprise ELECTROMAT, à Monsieur le Préfet.
La nouvelle entreprise Centrale à béton est tout à fait en règle et conforme à la réglementation, il est regrettable que les déchets stockés par l'entreprise ELECTROMAT, située à côté, soient innommables.

- Rue des Montagnettes : Une dizaine de vieux cars sont arrivés et restent en stationnement. Quelle est cette entreprise qui fait la « vente de pièces détachées » ?

- Accès cimetière : Déposer de la grave calcaire ou du bitume pour en faciliter l'accès y compris aux handicapés.

- SITED : compte rendu par le délégué, Monsieur PERCHERON, de la dernière réunion.
Points essentiels : La TVA sur les coupons de transport passe de 5.50 % à 7 % et un guide a été édité à l'attention des Maires pour distribution aux demandeurs précisant le rôle du syndicat de transport, le financement, les adhérents, le site Transbeauce.fr et autres détails.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21 h 25.

Le Maire,
Jacques LE BIHAN